

Commune de BAGNEAUX

Ensemble de la commune au 1/5 000ème

Plan n°4.2.2	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 20/08/2019 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 05/05/2021	Modifications simplifiées n°1 et n°2 approuvées le
INITIATIVE Aménagement et Développement Adresse : 4, Passage Jean DUCAS - 70300 VITTEAUX Tél : 03.83.81.32.32 - info@cdg21.org 	0 50 100 150 200 250 m  * Origine cartographique : CGDDP - Datas de l'Etat révisées 2012 Plan radiométrique actualisé en Octobre 2019

Légende de la commune concernée :

-  Limite de la commune concernée
 Limite de zones et de secteur
 Zone urbaine ou à urbaniser, voir plans au 2000

ZONES AGRICOLES

- | | |
|-------------|---|
| A | Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels |
| Acor | Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) |

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- | | |
|-------------|--|
| N | Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels |
| Nf | Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels |
| Ncor | Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) |
| Ncv | Secteur de la zone N soumis à une orientation d'aménagement et de programmation thématique (vallée de la Vanne) |

-  Emplacements réservés et numéro d'opération
-  Liaisons douces à conserver ou à valoriser
-  Bâtiment agricole existant
-  Bâtiment pouvant changer de destination
-  Espaces boisés classés

Captages et périmètres (ARS) :

- ||||| Périimètre de protection immédiat
- ||| Périimètre de protection rapproché

Aqueducs et périmètres :

- Aqueduc
- - - Périimètre de protection rapproché
- - - - Périimètre de protection éloigné

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

-  Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
-  Puits / Lavoir / Fontaine
-  Eglise / Croix / Monument/ Habitats troglodytiques / Vergers
-  Cours d'eau, fossé, mare, étang
-  Vergers de production (V1)
- Bois, haies, bosquets
-  Vergers au sein du village (V2)
-  Milieux humides (données DREAL)

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- > - Axe de ruissellement
Zone inondable (Etude IPSEAU)
- - Aléa faible
- - Aléa moyen
- - Aléa fort

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m ²)
Bagnaux	2-1	Aménagement du cimetière avec la RD79	Commune de Bagnaux	4137
Bagnaux	2-2	Agencement chênêre	Commune de Bagnaux	960
Bagnaux	2-3	Aménagement bassin hydrolique	Commune de Bagnaux	554
Villevêue (Ardèche)	21-0	Aménagement de la CR n°42	Commune de Villevêue (Ardèche)	3432
Villevêue (Ardèche)	21-14	Elargissement de l'emprunte du chemin d'exploitation	Commune de Villevêue (Ardèche)	222
Villevêue (Ardèche)	21-3	Emplacement de fossés	Commune de Villevêue (Ardèche)	482
Villevêue (Ardèche)	21-5	Aménagement voirie	Commune de Villevêue (Ardèche)	2290
Villevêue (Ardèche)	21-8	Extension du cimetière	Commune de Villevêue (Ardèche)	2698

